

PROTECTION DE CONCEPT ET SAVOIR-FAIRE

By LEXCONCEPT

Valorisez votre créativité, protégez l'exclusivité de votre concept et de votre savoir-faire.

Vous avez créé un concept innovant ou original, vous développez un savoir-faire spécifique, et vous vous interrogez sur les moyens de protection à mettre en œuvre pour préserver votre exclusivité.

Toute création spécifique ou savoir-faire mérite et doit être protégé. La valeur de votre concept dépend de son exclusivité et des moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Faute de protection juridique, de plus en plus d'éléments sont copiés, les innovations tombent dans le domaine public et les concepts sont banalisés à défaut d'être valorisés. De nombreuses méthodes de protection existent sans être pour autant suffisantes prises individuellement : la difficulté réside dans le fait de trouver pour chaque concept la bonne combinaison d'outils juridiques.

A cela doit s'ajouter la définition d'une logique contractuelle et une stratégie de communication valorisante et non destructrice d'originalité, ainsi qu'un suivi de son évolution et de la concurrence.

Parce que la matérialisation d'une idée originale est protégeable...

- ▶ Votre savoir-faire doit être valorisé,
- ▶ Se protéger, c'est anticiper une copie de votre création,
- ▶ Vous avez mis de nombreuses ressources temps - homme - argent pour le développement de votre concept qui représente une réelle valeur économique,
- ▶ Le concept est l'élément fondateur d'un réseau (franchise ou autres),
- ▶ Nous saurons trouver la bonne combinaison d'outils juridiques pour protéger votre concept,
- ▶ Nous vous accompagnons dans votre développement à l'international,
- ▶ Nous vous accompagnons sur le suivi pour maintenir ce niveau de différenciation de votre concept avec la concurrence.

...Nous avons créé le département LEXCONCEPT :
Protection de concept et de savoir-faire



Que vous soyez **franchiseur, créateur ou investisseur**, nous intervenons à vos côtés pour établir un **cahier des charges sur mesure** tenant compte de vos objectifs, des spécificités de votre marché, de votre timing et de votre budget.

Grâce à notre **methodologie exclusive** nous mettons en place une stratégie permettant d'identifier les éléments spécifiques, de **valoriser votre savoir-faire** et de détenir les outils juridiques nécessaires à la **défense de votre concept et de votre marque**. Nous déterminons un **rétro planning** permettant de mener les **bonnes actions** au **bon moment**, et de **préserver votre trésorerie**.

Rédiger votre **DÉCLARATION D'ORIGINALITÉ**®

Suivi de votre **CONCEPT** et de la concurrence

Optimiser votre **communication** des *marqueurs*

Valoriser votre savoir-faire

Préserver votre **RÉSEAU**



Ma marque, mon nom de domaine, mon brevet suffisent-ils à bien me protéger ?

► Au-delà des titres de propriété intellectuelle, LEXCONCEPT protège la combinaison des éléments de choix et de parti-pris ainsi que le savoir-faire.

Comment protéger ma création ?

► Identification des éléments spécifiques et mise en place d'une stratégie selon le triptyque : dépôt, contrat, communication au travers des marqueurs juridiques.

Comment conserver la confidentialité avant lancement ?

► Optimisation du secret au regard des contraintes de communication nécessaires. Rédaction de contrats, détermination d'astuces en fonction des interlocuteurs.

Quel est le degré d'originalité de ma création ?

► Réalisation de pîges marché. Audit de la concurrence au regard des spécificités du concept. Prise en compte du cheminement de la création.

Comment transmettre mon savoir-faire ?

► Définition des objectifs de la transmission et mise en place d'outils juridiques pour y parvenir.

Comment communiquer pour optimiser ma protection ?

► Etablissement d'un cahier des charges, choix de termes valorisant et forfait de suivi de la communication.

Qui doit être propriétaire des droits incorporels de mon activité ?

► Analyse de la situation en fonction de l'organisation de la société, du groupe, de la situation patrimoniale de la personne physique et de l'objectif recherché (exclusivité, valorisation, licensing ?).

Est-ce que mon concept se rapproche de celui d'un concurrent ?

► Analyse du concept au regard de la concurrence et recommandation juridique sur les axes de différenciation.

Comment anticiper la sortie d'un partenaire ou membre de mon réseau ?

► Définition d'un territoire de protection, mise en place de marqueurs juridiques et d'une stratégie d'adhésion.

Mon concept a évolué, que faire ?

► Rédaction d'une grille de lecture en fonction des marqueurs juridiques et mise en œuvre de démarches complémentaires de protection.

Comment réagir contre un concurrent qui reprend mon concept ?

► Etude des fondements de l'action et recommandation stratégique sur les moyens de défense liés aux droits de propriété industrielle, droits d'auteur, concurrence déloyale et parasitisme. Négociation d'un règlement amiable si opportun.

Et à l'étranger ?

► Dépôt auprès des registres spécifiques ; aide dans le choix de la marque appropriée en fonction de sa signification dans la langue concernée et des antériorités potentielles; conseils stratégiques sur la procédure d'extension et la protection du concept en cas d'adaptation aux contraintes locales.

Forts de leur expertise transversale depuis plus de 25 ans, nos experts accompagnent les entrepreneurs et les réseaux pour optimiser la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, de leur savoir-faire, et plus généralement de leur concept (méthode commerciale, boutique, site internet, logiciel, process de travail...) en France et à l'étranger.

Nous vous proposons une approche globale permettant :

- ▶ d'identifier et de formaliser juridiquement l'ADN de votre création,
- ▶ de positionner des marqueurs juridiques notamment par une Déclaration d'Originalité®, Traité de Création®,
- ▶ d'anticiper la copie de vos éléments créatifs qui pourrait vous être préjudiciable,
- ▶ de mettre en place une stratégie globale de protection selon trois axes : dépôts, contrats, communication,
- ▶ de valoriser votre innovation et savoir-faire,
- ▶ de faciliter la duplication de votre concept,
- ▶ de vous conseiller dans la protection de votre marque et de votre concept à l'étranger,
- ▶ de vous accompagner dans le suivi des évolutions de votre concept et de la concurrence.

En pratique :

- ▶ **Un premier rendez-vous :** Pour vous donner un premier sentiment stratégique sur la possibilité d'une protection de votre concept
- ▶ **L'analyse de l'état du marché :** et des documents transmis par vos soins pour détailler les points de protection possibles, leur faisabilité, le budget; puis déploiement des démarches validées
- ▶ **Forfait de suivi** pour déterminer si votre concept a toujours cette mesure de différenciation avec la concurrence

Nous contacter :

lexconcept@inlex.com – 01 56 59 70 90

www.inlex.com